

République Française
Département : HAUTES-PYRENEES
Arrondissement : Bagnères-de-Bigorre
Commune : **MONTEGUT - Commune**



Procès verbal

Le lundi 08 avril 2024 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 03 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel TAILLIEZ.

Secrétaire de la séance : Madame Denise ANTONIO

Présents : Monsieur Michel TAILLIEZ, Monsieur Christian PIQUE, Madame Denise ANTONIO, Monsieur Robert GERME, Madame Christina BELIN, Monsieur Gilles WILLAUME, Monsieur Cyril LANTOINETTE, Madame Laure ESCUDERO, Monsieur Jean Noël CAZE, Monsieur Philippe GABAS, Monsieur Mathieu ABBO

Représentés :

Absents et excusés :

- **Ordre du jour** : Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Désignation du secrétaire de séance
- Affectation du résultat 2023
- Approbation du compte de gestion 2023
- Approbation du compte administratif 2023
- Vote des taux des taxes directes locales 2024
- Vote du budget primitif 2024

Délibérations du conseil :

Délibération sur le compte de gestion - MONTEGUT 2023 (N° DE_007_2024)

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération : adoptée

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - MONTEGUT 2023 (N° DE_006_2024)

INVESTISSEMENT		
Résultat déficitaire de l'exercice 2023		26626,61
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2022		18509,24
Déficit cumulé à reprendre au compte 001 ex 2024		8117,37
FONCTIONNEMENT		
Résultat excédentaire de l'exercice 2023		44341,89
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2022		163286,64
Excédent cumulé à affecter		207628,53
Le conseil municipal décide des affectations suivantes : Inscription au budget 2024		
001 - Dépense d'investissement		8117,37
1068 - Recette d'investissement		8117,37
002 - Recette de fonctionnement		199511,16

Délibération : adoptée

Délibération sur le compte administratif - MONTEGUT 2023 (N° DE_008_2024)

Le conseil municipal, réuni et présidé par , délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par , après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	18 509,24	0,00	18 509,24
Opérations exercice	100 452,09	144 793,98	105 324,52	78 697,91	205 776,61	223 491,89
Total	100 452,09	144 793,98	105 324,52	97 207,15	205 776,61	242 001,13
Résultat de clôture		44 341,89	8 117,37			36 224,52
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	44 341,89	8 117,37	0,00	0,00	36 224,52
Résultat définitif		44 341,89	8 117,37			36 224,52

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération : adoptée

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024. (N° DE_009_2024)

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil Municipal vote chaque année les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties, des taxes foncières sur les propriétés non bâties, sur la Taxe d'Habitation et sur la Cotisation Foncière des Entreprises.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- de maintenir les mêmes taux que ceux appliqués pour 2023.

Le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

Décide de voter pour 2024 les taux suivants :

- **Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 31,78 %**

- **Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 61,52 %**
- **Taxe d'Habitation : 13,17 %**
- **CFE : 19,29 %**

Délibération : adoptée

Vote du budget primitif 2024. (N° DE_010_2024)

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux, le budget primitif 2024 qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 322 672 €

Recettes : 322 672 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 220 854 €

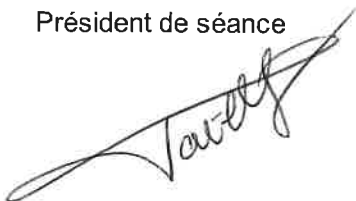
Recettes : 220 854 €

Soit un budget total pour 2024 de 543 526 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2024 tel que présenté ci-dessus.

Délibération : adoptée

Monsieur Michel TAILLIEZ
Président de séance



Madame Denise ANTONIO
Secrétaire de séance

